

1. Compétences et activités travaillées par l'élève avant le stage

Les savoirs associés aux différentes compétences sont abordés tout au long des 4 périodes de formation (Contexte administratif et juridique de l'entreprise, Construction et communication technique, Confort de l'habitat, Approche scientifique, Approche technologique, Techniques et procédés de mise en œuvre, Santé et sécurité au travail et Gestion des travaux)

- Des Travaux pratiques ont été réalisés dans le but de travailler les compétences professionnelles. Le tableau de compétences résume le niveau de formation proposé ci-dessous :

Compétence(s) visée(s)
C1-1 : Collecter et interpréter des données
C1-2 : Rechercher les données complémentaires
C1-3 : Traiter l'ensemble des données
C2-1 : Quantifier les besoins
C2-2 : Planifier l'intervention
C2-3 : Organiser les activités
C3-2 : Installer les postes de travail
C3-5 : Raccorder les réseaux
C3-6 : Réaliser les essais et réglages
C3-7 : Réaliser une intervention de maintenance
C4-1 : Procéder aux vérifications
C5-1 : Dialoguer avec le client et avec la hiérarchie
C5-2 : Compléter des documents

2. Objectifs assignés au cours du stage :

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre à l'apprenant :

- d'acquérir des compétences dans le cadre de l'entreprise d'accueil.
- de mettre en œuvre les compétences acquises en centre de formation en les adaptant au contexte professionnel,
- de collecter l'information nécessaire pour agir et rendre compte en de son action en entreprise

Il sera également amené à développer la capacité à intégrer une équipe sous la responsabilité d'un tuteur

2.1. Activités prévues au cours du stage :

- Les activités seront définies avec leur tuteur afin de pouvoir satisfaire aux compétences à évaluer. Ces activités permettront de conforter et d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être avec la volonté s'insérer dans une équipe. Elles permettront d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies industrielles. Les stagiaires pourront appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise et intervenir sur des technologies ou des équipements spécifiques ou très récents dont ne disposent pas les établissements de formation.

2.2. Compétences professionnelles du référentiel à acquérir ou à développer au cours du stage :

Evaluation des activités « en milieu professionnel » de l'apprenant		Très bien	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant	Non mise en œuvre
Liste des compétences pouvant être évaluées	<i>Mettre une croix dans la case correspondante</i>					
<u>C2-3 : Organiser les activités</u>	Réceptionner le matériel et contrôler sa conformité					
	Stocker le matériel					
<u>C3-1 : Vérifier les données sur site</u>	Mesurer des grandeurs					
	Repérer les réseaux énergétiques, fluidiques et de communication et vérifier leurs caractéristiques					
<u>C3-2 : Installer les postes de travail</u>	Mettre en place les dispositifs de sécurité					
	Utiliser et faire utiliser les moyens de protection et les dispositifs de sécurité					
<u>C3-3 : Mettre en place les matériels</u>	Repérer le passage des différents réseaux					
	Implanter et fixer les équipements et leurs accessoires.					
	Mettre en place les supports complémentaires et ancrages adaptés					
	Assembler et raccorder les éléments et équipements					
<u>C3-4 : Réaliser l'étanchéité du support</u>	Réaliser l'étanchéité entre l'équipement et son support					
<u>C3-5 : Raccorder les réseaux</u>	Façonner les réseaux sur le chantier ou à l'atelier de préfabrication					
	Assurer les raccordements aux différents réseaux (électriques, fluidiques, ...)					
	Etiqueter, repérer et identifier les circuits et réseaux					
<u>C3-6 : Réaliser les essais et réglages</u>	Effectuer un pré-réglage d'un dispositif d'équilibrage, de régulation ou de sécurité					
	Effectuer des essais d'étanchéité et de résistance mécanique					
	Réaliser les opérations prévues dans le programme d'essais de l'installation					
	Compléter le dossier de mise en service					
	Actualiser les plans et schémas					
	Préparer la réception de l'installation réalisée					
<u>C4-1 : Procéder aux vérifications</u>	Procéder au contrôle des travaux effectués					
	Contrôler les performances de l'installation					
	Contrôler les travaux de mise en service effectués par un tiers					

4. Travaux effectués, équipements ou produits utilisés soumis à la procédure de dérogation pour les travaux interdits aux mineurs au cours du stage (cf. article 13 de la présente convention) :

5. Modalités d'encadrement et de suivi de l'élève par le(s) enseignant(s) référent(s) et le tuteur :

Etapes de l'encadrement et du suivi	Date / période / fréquence	Modalité(s) d'encadrement et de suivi
Période 1 : 3 semaines	1ère semaine et dernière semaine	<input type="radio"/> à distance <input type="radio"/> sur site
Période 2 : 4 semaines	Dernière semaine	<input checked="" type="radio"/> à distance <input checked="" type="radio"/> sur site
Période 3 : 3 semaines	Dernière semaine	<input checked="" type="radio"/> à distance <input checked="" type="radio"/> sur site
Période 4 : 6 semaines	Dernière semaine	<input type="radio"/> à distance <input checked="" type="checkbox"/> sur site

6. Modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel, en référence au référentiel d'évaluation (règlement d'examen) du diplôme préparé :

Type d'évaluation	Date / période
<input type="radio"/> formative	
<input checked="" type="radio"/> certificative	Dans la période 4

Si évaluation certificative, précisez la forme et l'objet de l'épreuve prévue au référentiel d'évaluation :

Au terme des périodes de formation, le candidat constitue un livret de formation comprenant d'une part, un rapport de stage, d'autre part, des attestations de stage.

Dans son rapport, l'élève développe :

- la présentation de l'entreprise d'accueil (économique, humaine, technique),
- les activités assumées,
- les compétences et l'analyse de ses acquis

Le livret est visé par le(s) tuteur(s) en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le livret et les compétences travaillées correspondent à celles confiées au cours de la formation en entreprise.

Les compétences mises en œuvre lors des interventions font apparaître les contraintes liées à la production, au respect des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail, à l'intégration dans le milieu professionnel.

Les attestations de stage permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (durée, secteur d'activité, ...). Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas faire valider l'épreuve E3.